

Département de la
Charente - Maritime

Ville de ROYAN

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mai 1965

OBJET :

Expropriation PERPIGNA
Salaires de M. Le
Conservateur des
Hypothèques de
MARENNES.

65051

le vingt deux mai mil neuf cent soixante cinq, à dix sept heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire d'après convocations faites le 18 Mai 1965.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BENDER, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, BETOUS, GACHET, NAULIN, BOUDET BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, CAMBLONG, STIPAL, TETARD, NARTEAU et BUJARD

Représentés : M. DOMECQ par M. de LIPKOWSKI
M. LANUSSE par M. MATRAS
M. PECHAVIS par M. VULTAGGIO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Conservation des Hypothèques de MARENNES a présenté un mémoire de salaires dus à Monsieur le Conservateur pour son intervention au sujet de l'expropriation d'un terrain appartenant aux Dames de Perpigna.

Ce mémoire s'élève à la somme de huit francs.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le mémoire présenté,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
du 20 Mai 1965,

DECIDE :

- de verser à la Conservation des Hypothèques de MARENNES (charente-Maritime) C.C.P. BORDEAUX 6006.21, la somme de huit francs (8 Fr).
- que cette somme sera mandatée chapitre 903 article 2 100

.../...

du budget primitif de 1965 "Equipement scolaire et culturel
Acquisition de terrains pour l'Ecole de PERPIGNA".

Fait et délibéré à Royan , les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre MM. Les Membres Présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. M. M. M. M.", written over a horizontal line.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 1 JUIN 1965

Le Sous-Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "L. J.", written over a horizontal line.